

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 JUIN 2011 A 18H00**

Au cours de sa séance du 17 juin 2011 à 18h00, le Conseil Municipal a :

- **procédé à l'élection de ses délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 25 septembre prochain :**
  - Ont été élus délégués avec neuf voix sur onze suffrages exprimés :  
Mme MATHIAS, M. FIXARIS et M. GERNEZ
  - Ont été élus suppléants avec onze voix sur onze suffrages exprimés :  
M. HOCHSTRASSER, M. CHILLA et Mme PIESTA

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 JUIN 2011 A 18H30**

Au cours de sa séance du 17 juin 2011 à 18h30, le Conseil Municipal a :

➤ **procédé à l'élection d'un quatrième Adjoint au Maire.**

M. Bernard HECKEL a démissionné pour des raisons professionnelles de son mandat d'Adjoint à compter du 01 mai dernier mais il est resté Conseiller Municipal. Il convenait de le remplacer pour que ses délégations puissent être assumées.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : 15 votants, 3 blancs, 12 exprimés.

Les douze suffrages exprimés l'ayant été en faveur de M. Hervé LASSALAS, seul candidat, celui-ci a été proclamé Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal a ensuite décidé à 14 voix pour et une contre (M. SUTTER) que M. CHILLA, actuellement 4<sup>ème</sup> Adjoint, prend le rang de 3<sup>ème</sup> Adjoint et que M. LASSALAS, nouvellement élu, prend le rang de 4<sup>ème</sup> Adjoint.

➤ **approuvé la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.**

Cette procédure consistait uniquement en la suppression de l'emplacement n° 5 grevant le terrain dit « EGO », situé en face du parking de la salle polyvalente. Le dossier mis à la disposition du public du 02 mai au 01 juin n'a fait l'objet d'aucune observation. Le Conseil a donc approuvé à l'unanimité cette modification simplifiée.

➤ **désigné deux agents spécialisés du Pôle Urbanisme de Metz-Métropole pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'un recours en annulation déposé auprès du Tribunal Administratif.**

Cela concerne l'opposition à une déclaration préalable de travaux délivrée le 01 février 2011 se rapportant à un bâtiment existant implanté rue de la Gentièrre prolongée, en dehors de la zone urbanisée. Un changement d'affectation y a été constaté en infraction avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

➤ **émis un avis réservé sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet de la Moselle.**

.../...

➤ **autorisé à l'unanimité la signature d'une convention relative à l'enfouissement des réseaux numéricable le long de la RD7.**

Ce document fixe les droits et devoirs de chaque partie. Il répartit également le prise en charge financière de ces travaux. Son intervention s'inscrit dans le cadre global de l'opération « Aménagement et enfouissement des réseaux aériens le long de la RD7 ».

➤ **autorisé la signature du nouveau contrat Enfance et Jeunesse.**

Ce document établi entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune pour la période 2011/2014 est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui encadre l'accueil périscolaire proposé à la population par l'intermédiaire de l'Association « Accueil et Loisirs de Plesnois ».

Sa signature a été autorisée par 14 voix pour et une abstention (M. ZIEGLER).

➤ **accordé une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'école maternelle.**

Cette subvention d'un montant de 480 € TTC correspond à la prise en charge des frais de transport dans le cadre de la sortie de fin d'année organisée au parc de BETTEMBOURG. Elle a été accordée à 14 voix pour et une abstention (M. ZIEGLER).

➤ **fixé la participation financière de la commune attribuée au bénéfice des personnes de plus de 61 ans et des accompagnateurs à la sortie annuelle prévue le 06 septembre prochain.**

Celle-ci sera organisée à DINANT, en Belgique, pour un coût de 70 € TTC par personne.

35 € de participation sont octroyés par la commune au plus de 61 ans participants ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal accompagnateurs. Le plein tarif sera appliqué pour les autres accompagnants éventuels.

Délibération adoptée à 14 voix pour et une abstention (M. ZIEGLER).

➤ **reconduit à l'unanimité pour 2011 le concours des maisons fleuries.**

➤ **reconduit à 14 voix pour et une contre (Mme CHENEL) pour 2011 le concours des décors de Noël.**

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intentions d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **accordé à 14 voix pour et une abstention (M. ZIEGLER) une subvention de 1500 € consistant en la prise en charge des frais de transport à la piscine pour l'année scolaire 2011-2012 au bénéfice des élèves des classes CP et CE1 de l'école élémentaire.**

➤ **autorisé à l'unanimité la signature d'un avenant à la convention relative à la mise en commun des agents de police municipale et des équipements.**

Cet avenant a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la protection juridique des agents et d'intégrer la répartition des frais inhérents à l'encaissement des amendes de police.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 heures.

Le Maire,

Arlette MATHIAS